



LIVRET D'ACCUEIL

Applicable aux différentes formations

BGE MAYOTTE VOUS SOUHAITE LA BIENVENUE

Nous sommes heureux de vous accueillir pour la formation « obligations comptables , fiscales et sociales »
Nous allons passer 21 heures ensemble pour que vous atteignez vos objectifs.

En tant que formateurs, notre rôle est avant tout de garantir des conditions d'apprentissage optimales. Nous veillerons donc au **respect**, à la **bienveillance** et à la **confidentialité** dans les échanges et ferons le nécessaire pour favoriser l'**entraide** et l'**écoute des autres**.

➤ Vos interlocuteurs

Responsable pédagogique formation
Afande AMANI

Mail: afande@bgemayotte.fr

N° : 0639 693047

Chargé de l'accueil
DARKAOUI BIBI TAKOI

Mail : contact@bgemayotte.fr

N°: 0269611382

➤ Le lieu de la formation

La formation se déroule dans la salle de formation au sein même de la BGE Mayotte.

**BGE Mayotte,
68 rue haouledi 97680 combani**

➤ Les salles de formation

Nous vous saurons gré de les laisser aussi **propres** que possible et de **ne pas y laisser d'effets personnels** sauf pendant les pauses de la journée et ce uniquement en cas de présence de salariés dans la structure.

➤ Matériel informatique et connexion Internet

Ils seront nécessaires à certains moments de la formation, qui vous seront indiqués par les formateurs. Les téléphones portables seront mis en mode silencieux afin de ne pas perturber les participants à la formation.

Il est préconisé de **sauvegarder les éléments travaillés** sur une clé USB, un disque dur externe, un espace de stockage en ligne ou de les envoyer sur votre adresse électronique à partir de vos messageries en ligne. Elle est assurée en wifi au moyen d'un identifiant et mot de passe qui vous seront communiqués au début de la formation.

➤ Rythme de la formation

La formation a lieu le 15/12/2023 et 18 -19/12 /2023 de **8h00 à 16h00**, 2 pauses sont prévues : De 10h00 à 10h15 et de 12h00 à 13h00.

Le respect des horaires et votre présence sont essentiels pour l'atteinte des objectifs de formation. Si vous êtes dans l'obligation de vous absenter, veuillez-vous adresser au préalable au secrétariat qui vous fera remplir une autorisation d'absence précisant le motif.

➤ Les « speed meeting »

Vous avez la possibilité au cours de la formation, d'échanger avec votre formateur via les speed meeting, ce rendez-vous est l'occasion d'évoquer **un point précis, lever des freins** à l'avancée du projet. Si l'objet d'un rendez-vous plus conséquent est nécessaire, le formateur vous orientera au mieux pour répondre à vos attentes.

➤ Déjeuner

Le petit déjeuner, Viennoiseries, café, thé et jus sont offert par BGE Mayotte en période hors ramadan.

Pour les déjeuners, BGE Mayotte vous fournira la liste des restaurants situés à proximité de BGE. Le déjeuner est à la charge du bénéficiaire.

- **Toilettes** : Au côté de la salle de formation à droite (1ère porte à droite)

Pour plus de détails nous sommes également joignables au 02 69 61 13 82.